

Francheville, le droit d'exploiter les mines de fer dans le fief St-Maurice, droit qui n'était pas compris dans la concession faite à Madame Poulin. Ce fut le signal du réveil. Le 16 janvier 1733, en effet, Messieurs de Francheville, Pierre Poulin, Gamelin et Cugnet formèrent une société et se mirent à l'œuvre. Des bâtiments s'élevèrent et la fonte du minerai fut commencée. On parlait de cent lieues à la ronde des nouvelles forges et avec raison, car c'étaient les premières vues dans l'Amérique du Nord. M. de Francheville, qui était l'âme de cette entreprise étant mort sur ces entrefaites, les opérations ne purent continuer et le 23 octobre 1735, les survivants associés, remirent entre les mains du roi la propriété des Forges et le droit d'exploitation des mines de fer.

Dès l'année suivante Messieurs François Etienne Cugnet, Pierre-François Taschereau, Olivier de Vezin, Jacques Simonet et Ignace Gamelin formèrent une nouvelle société et achetèrent la seigneurie de St-Maurice pour la somme de 6000 livres. C'était le 15 octobre 1736. Les vendeurs étaient Pierre Poulin, Louise de Boulanger, sa femme, et Michel Poulin, prêtre.

Le roi, par une ordonnance du 22 avril 1737, donna à la compagnie, appelée Cugnet & Cie ou Compagnie des Forges, le droit d'exploiter les mines de fer et de plus il lui avança la somme de 100,000 livres, *sans intérêt*.

On fit plus encore pour favoriser la nouvelle compagnie : M. Cugnet s'étant plaint que le fief St-Maurice ne contenait que peu de bois alors, et que la compagnie allait se trouver obligé d'acheter du bois des habitants à des prix ruineux pour elle, M. de Beauharnois et M. l'intendant Hocquart lui concédèrent le fief de Saint-Etienne, par un acte du 12 septembre 1737.

DE VALOIS DE VALOISVILLE